



APPEL A CANDIDATURE

Pour une installation en agriculture sur l'île d'Ouessant

CAHIER DES CHARGES POUR LES CANDIDATURES

Objet

La commune d'Ouessant travaille sur un projet de développement de l'agriculture. Elle lance un appel à candidature en s'appuyant sur un cahier des charges, dont ce document fait l'objet. Il est destiné à toute personne intéressée pour faire acte de candidature.

Contexte

La commune d'Ouessant est accompagnée du Parc naturel régional d'Armorique dans son projet de développement de l'agriculture sur l'île. Elle soutient la mise en place de projets agricoles innovants, respectueux de l'environnement, créateurs de liens sociaux avec les habitants de l'île et les professionnels (restauration, commerces, tourisme) et générateurs d'emploi.

Le Parc naturel régional d'Armorique est un syndicat mixte (collectivité territoriale) dont le périmètre d'intervention couvre 44 communes du Finistère, dont Ouessant. Il contribue au développement économique et social de son territoire en privilégiant le soutien de modes de développement harmonieux et durables (charte 2009-2021).

En ce sens, le Parc et la commune d'Ouessant ont cartographié des secteurs de l'île prioritaires pour accueillir une activité agricole. Un premier secteur permettant l'installation d'un porteur de projet agricole est situé à MezNotariou. Il s'agit d'une propriété du Conseil Départemental du Finistère.

D'autres assises foncières peuvent être disponibles. Elles peuvent permettre au producteur installé de s'agrandir, de diversifier sa production, ou à un autre porteur de projet de s'installer. Certains de ces espaces étant en site naturel, des activités de type agropastoralisme extensif seront attendues.

Objectifs visés

Les objectifs attendus sont de lancer une dynamique agricole sur l'île et de maintenir le milieu ouvert par une activité agricole.

Le candidat devra proposer un projet agricole adapté au territoire d'Ouessant et évolutif, répondant à un certain niveau d'autonomie, et conciliant performances techniques, économiques et respect de l'environnement. Il devra aussi se mobiliser pour rechercher du foncier et ainsi conforter son installation.

Rappel sur l'usage agricole des terres à Ouessant

D'une superficie de 1 550 hectares, Ouessant est l'île la plus isolée et la plus avancée en mer des îles bretonnes. Ce territoire était intégralement exploité jusqu'au début du XX^{ème} siècle, avec près de 750 ha de terres cultivées, 800 ha de terres à pâture et une agriculture exclusivement de dimension familiale.

Ouessant dispose en effet de ressources naturelles propices au développement d'une activité agricole. La majeure partie des sols présente de bonnes potentialités agronomiques. La terre, relativement acide mais de grande profondeur, a été travaillée à la bêche et révèle donc une très bonne structure. Le climat océanique tempéré de l'île et l'absence presque totale de gel avantagent la croissance des cultures et la mise en place de plantations d'arrière-saison et de primeurs. Seuls les vents forts et les embruns constituent des inconvénients à la végétation. L'absence d'intrants et le caractère insulaire garantissent enfin une qualité sanitaire et une image de marque aux produits agricoles.

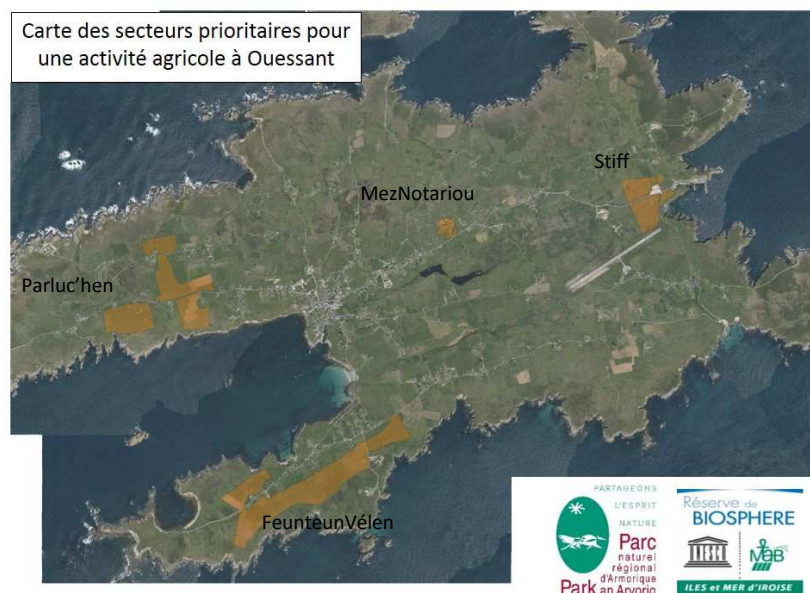
Les terres agricoles ont été délaissées au profit de nouveaux modes de vie. Ouessant a connu une chute démographique et une mutation des activités. L'économie actuelle de l'île, qui provient en grande partie des services et d'une activité saisonnière touristique, a besoin d'être confortée par une activité économique locale dans le secteur primaire.

Ouessant n'abrite aujourd'hui plus d'activité agricole. L'accès au foncier, l'acceptabilité sociale et les aspects techniques relatifs au transport et à la commercialisation des produits agricoles ont pu limiter la relance de l'agriculture sur l'île. Ouessant connaît par conséquent une croissance de l'enfrichement qui conduit à la fermeture de ses paysages et l'appauvrissement de la biodiversité. Maintenir des espaces ouverts durablement passe par la mise en place d'une activité agricole.

Descriptif du foncier et des équipements mis à disposition

L'usage des terres sera régi par un bail rural, associé éventuellement à des clauses environnementales baillées ou contractuelles visant essentiellement à la préservation du sol. Le montant annuel du loyer est envisagé dans la limite du barème départemental, compte tenu des critères sol, morcellement, forme, accès, relief, exposition.

La commune d'Ouessant s'engage à mettre à disposition un logement sur l'île pour le candidat. La construction éventuelle d'un bâtiment agricole est à définir entre la commune et le candidat selon la nature du projet agricole. Il devra s'agir d'un bâtiment polyvalent (type hangar) qui restera de la propriété de la commune.



Mez Notariou



Secteur du Stiff



Bel-Air, Dizro, Parluç'hen



Pors Doun, Feunteun Velen



Forme des candidatures - Constitution du dossier

Le candidat est libre de présenter le projet qu'il souhaite. Il devra compléter le **dossier de candidature joint au cahier des charges**, accompagné d'un **CV**, d'une **lettre de motivation** et d'un dossier plus détaillé du projet comprenant un **budget prévisionnel sur cinq ans**.

Le dossier de candidature pourra être complété par :

- les coordonnées d'une personne référente (agriculteur, technicien agricole, ...)
- un document de présentation du projet, sous forme libre, comprenant tous les éléments permettant d'apprécier l'intérêt et la viabilité du projet, la motivation et les compétences du candidat
- tout document (technique, économique, comptable ou autre) susceptible de renseigner la candidature

Le candidat devra décrire le plus précisément possible son activité agricole (usage des sols, type de production, bâtiments et matériel nécessaires, investissements envisagés, type de commercialisation, ...). Il pourra proposer le développement d'activités annexes à son activité agricole. Il portera une attention particulière à l'insertion de ses activités sur le territoire de l'île.

Mode et critères de sélection des candidats

Les dossiers complets reçus par la mairie d'Ouessant, seront transmis aux membres du jury de sélection. Ce jury comprend des élus du Conseil municipal d'Ouessant, des agents du Parc d'Armorique, du Conservatoire du littoral, de l'AIP, de la Chambre d'Agriculture, du Groupement des Agriculteurs Biologiques et du CIVAM du Finistère. Le jury pourra être ouvert à des agriculteurs des îles du Ponant (éleveurs de l'île d'Arz, maraichers de l'île de Groix) et à des experts agronomes.

Une première sélection s'effectue sur dossier.

Les candidats retenus passeront ensuite un entretien individuel devant le jury de sélection pour présenter leur projet et leurs motivations.

Les critères de sélection retenus sont les suivants :

- expérience du candidat dans le milieu agricole et compétences (savoir-faire technique, commerce et gestion, capacités d'adaptation, soucis de l'environnement)
- motivations, sensibilité aux démarches agro-environnementales et insertion dans le tissu socio-économique local
- solidité technique du projet, qualité des itinéraires techniques proposés, conduite des sols
- viabilité économique du projet, pertinence des investissements envisagés

Des plus-values seront apportées aux projets qui répondent aux critères suivants :

- respect de la qualité des sols, préservation de la biodiversité du territoire
- recherche d'autonomie sur la ferme
- création de débouchés locaux (commercialisation des produits agricoles sur l'île)
- création d'activités annexes favorables à l'insertion de l'activité agricole sur le territoire

- capacité à évoluer et à se diversifier suite à une éventuelle mise à disposition de foncier (prairies naturelles)

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 31 janvier 2017

Renseignements complémentaires et visite des lieux

Contacts :

Dominique MOIGNE
Adjointe au Maire d'Ouessant
mairie.eusa@wanadoo.fr

Thibaut Thierry
Directeur du Pôle Développement au Parc naturel régional d'Armorique
thibaut.thierry@pnr-armorique.fr

Le Maire, Denis PALLUEL

